

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION **Conseil d'administration**

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°41-2023
Point 3.5.3

Point 3.5.3 de l'ordre du jour
Remises de frais de scolarité

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme grande Ecole ou dans le Programme Bachelor.

Il s'agit d'étudiants qui bénéficient,

- Soit d'une remise totale de leurs frais de scolarité en raison d'un aménagement dans le temps de leur cursus, tel que prévu par la délibération 5.6.4 du CA Unistra (tableau des exonérations 2019-2020) en date du 2 juillet 2019,
- Soit d'une remise totale ou partielle de frais accordée dans des cas spécifiques, tels que prévus par la délibération 4.1. du Conseil de l'EM en date du 14 mai 2012, et décidés sur le fondement de la délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration au Président de l'Université en date du 18 mai 2021.

Chaque demande est préalablement instruite par le service Bourses et action sociale de l'Ecole, puis pré-validée par la responsable financière, avant passage en Comité de direction.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les remises de frais de scolarité accordées à 3 étudiants de l'EM Strasbourg :

N° Etudiant	Cursus	Montant remise	Année Universitaire d'application
220117112	PGE2A Cursus en 2 ans	4500,00 €	2023-24
220117107	PGE1A	1.000,00 €	2022-23
221217611	PGE3A	1.000,00 €	2022-23

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT